#### Ordre de service d'inspection



Direction générale de l'alimentation Service de l'alimentation Sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments Bureau des établissements de transformation et de distribution 251 rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 0149554955

Instruction technique
DGAL/SDSSA/2018-71
29/01/2018

Date de mise en application : Immédiate

**Diffusion**: Tout public

Date limite de mise en œuvre : 15/05/2018 Cette instruction n'abroge aucune instruction. Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

**Objet :** Plan d'inspection des établissements fabriquant, mélangeant ou conditionnant des poudres de produits laitiers destinées à l'élaboration de denrées alimentaires pour bébés.

# Destinataires d'exécution DRAAF DAAF DD(CS)PP

**Résumé :** La présente instruction décrit un plan d'inspection spécifique des établissements fabriquant, mélangeant ou conditionnant des poudres de produits laitiers destinées à l'élaboration de denrées alimentaires pour nourrissons et enfants en bas âge.

**Textes de référence :-** Règlement (CE) n°178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires ;

- Règlement (CE) n°852/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires

- Règlement (CE) n°853/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale ;
- Règlement (CE) n°854/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine ;
- Règlement (CE) n°882/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatifs aux contrôles officiels effectués pour s'assurer de la conformité avec la législation sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaires et avec les dispositions relatives à la santé animale et au bien -être des animaux ;
- Règlement (CE) n°2073/2005 de la Commission du 15 novembre 2005 concernant les critères microbiologiques applicables aux denrées alimentaires ;
- Règlement d'exécution (UE) n°931/2011 de la Commission du 19 septembre 2011 relatifs aux exigences de traçabilité définies par le règlement (CE) n°178/2002 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les denrées d'origine animale.
- Règlement (UE) n° 609/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 concernant les denrées alimentaires destinées aux nourrissons et aux enfants en bas âge, les denrées alimentaires destinées à des fins médicales spéciales et les substituts de la ration journalière totale pour contrôle du poids et abrogeant la directive 92/52/CEE du Conseil, les directives 96/8/CE, 1999/21/CE, 2006/125/CE et 2006/141/CE de la Commission, la directive 2009/39/CE du Parlement européen et du Conseil et les règlements (CE) n o 41/2009 et (CE) n o 953/2009 de la Commission ;
- Code rural et de la pêche maritime, notamment livre II, titre III, L. 231.et L.232 et L.233
- Arrêté du 28 juin 1994 relatif à l'identification et à l'agrément sanitaire des établissements mettant sur le marché des denrées animales ou d'origine animale
- Arrêté du 8 juin 2006 modifié relatif à l'agrément sanitaire de établissements mettant sur le marché des produits d'origine animale ou des denrées animales ou d'origine animale
- Instruction technique DGAL/SDSSA/ 2016-355 du 19 août 2016 relative à la procédure d'agrément des établissements au titre du règlement (CE) n°853/2004
- Vademecum général, domaine de la sécurité sanitaire des aliments, version 2.1 Octobre 2017
- Vademecum sectoriel « lait et produits laitiers », domaine de la sécurité sanitaire des aliments, version 2.1 Octobre 2017

Comme annoncé par le Ministre de l'Agriculture dans la continuité de l'alerte relative à la contamination de laits infantiles par des Salmonelles, la présente instruction décrit un plan d'inspection spécifique des établissements fabriquant, mélangeant ou conditionnant des poudres de produits laitiers destinées à l'élaboration de denrées alimentaires pour nourrissons et enfants en bas âge.

A l'occasion de ces inspections, le recueil de quelques paramètres technologiques critiques permettra de préparer une saisine ultérieure de l'ANSES.

#### 1 Définitions

Dans le cadre de la présente instruction, on retiendra les définitions posées par le règlement (UE) n° 609/2013 et notamment :

- nourrisson : « un enfant âgé de moins de 12 mois »<sup>1</sup>;
- enfant en bas âge : « un enfant âgé de 1 à 3 ans »<sup>2</sup> ;
- denrée alimentaire pour bébés : « une denrée alimentaire destinée à satisfaire les besoins particuliers des nourrissons en bonne santé pendant la période de sevrage, ainsi que ceux des enfants en bas âge en bonne santé, comme complément à leur alimentation et/ou en vue de leur adaptation progressive à une alimentation normale, à l'exclusion:
  - i. des préparations à base de céréales, et
  - ii. des boissons à base de lait et produits similaires destinés aux enfants en bas âge »3

Ces dernières boissons, également commercialisées comme « lait de croissance » ou « lait infantile », sont exclues du champ de ce règlement car « les avis divergent sur la question de savoir si ces produits répondent à des besoins nutritionnels spécifiques du groupe de population cible. »<sup>4</sup> Plus précisément, « selon l'EFSA, ces produits ne jouent aucun rôle unique et ne peuvent pas être considérés comme nécessaires pour répondre aux besoins nutritionnels des enfants en bas âge par comparaison à d'autres denrées alimentaires susceptibles d'être intégrées à une alimentation normale. »<sup>5</sup>

• denrée alimentaire destinée à des fins médicales spéciales : « une denrée alimentaire spécialement traitée ou formulée et destinée à répondre aux besoins nutritionnels de patients, y compris les nourrissons, et qui ne peut être utilisée que sous contrôle médical, et destinée à constituer l'alimentation exclusive ou partielle des patients [...] »<sup>6</sup>.

## 2 <u>Établissements à inspecter</u>

Les établissements à inspecter sont ceux comprenant des unités d'activité qui fabriquent, mélangent ou conditionnent des poudres de lait ou de produits laitiers (pré-concentrés de lait, de perméat, de lactosérum déminéralisé, ...) dont une partie au moins des produits est constitutive ou destinée à l'élaboration de denrées alimentaires pour bébés ou de denrées alimentaires destinées à des fins médicales spéciales pour des nourrissons ou des enfants en bas âge. En revanche, la fabrication de « laits de croissance » par l'ajout d'ingrédients dans du lait liquide n'entre pas dans le champ de cette instruction.

Vous trouverez en annexe la liste des établissements agréés au titre de leur activité de déshydratation de produits laitiers telle qu'extraite de Résytal. Vous vérifierez l'exhaustivité de cette liste et informerez le BETD (betd.sdssa.dgal@agriculture.gouv.fr) de toute modification.

Vous inspecterez ces établissements selon la grille d'inspection et le vademecum sectoriel « lait et produits laitiers ». En outre, vous interrogerez l'exploitant sur les débouchés de ses produits pour identifier précisément les opérateurs impliqués dans les étapes ultérieures menant à l'élaboration des

<sup>1</sup> Règlement (UE) n° 609/2013 – article 2, point 2 a)

<sup>2</sup> Règlement (UE) n° 609/2013 – article 2, point 2 b)

<sup>3</sup> Règlement (UE) n° 609/2013 – article 2, point 2 f)

<sup>4</sup> Règlement (UE) n° 609/2013 – considérant

<sup>5</sup> Commission européenne – Rapport de la commission au parlement européen et au conseil sur les préparations pour enfants en bas âge – 31 mars 2016 – point 8

<sup>6</sup> Règlement (UE) n° 609/2013 – article 2, point 2 g)

denrées alimentaires pour nourrissons et enfants en bas âge. Vous communiquerez leurs coordonnées au BETD et à la DD(CS)PP du lieu d'implantation de l'établissement.

Les établissements manipulant ou conditionnant des denrées alimentaires d'origine animale nues sont tenus d'être agréés au titre de la section « 0 – conditionnement / emballage / entreposage ». Ainsi en est-il des opérateurs réalisant l'étape de mélange à sec de la poudre de lait avec d'autres ingrédients ou celle de conditionnement de la poudre de produits laitiers achetée en vrac. Ces établissements feront également l'objet d'une inspection complète dans le cadre de ce plan. L'identification de leurs fournisseurs vous permettra de vérifier l'exhaustivité de la liste des établissements de déshydratation implantés en France.

Dans certains cas, le mélange « de produits d'origine végétale et de produits d'origine animale transformés »<sup>7</sup> peut conduire l'établissement concerné à sortir du champ de l'agrément (règlement (CE) n° 853/2004). Mais l'atelier reste soumis à déclaration (règlement (CE) n° 852/2004) et fera donc, lui aussi, l'objet d'une inspection dans le cadre de ce plan.

### 3 Mise à jour des données saisies dans Resytal

Vous tiendrez à jour les données relatives aux unités d'activité (UA) saisies dans la brique Usagers de Resytal, conformément à la documentation disponible<sup>8</sup>, et notamment les informations suivantes :

- 1. <u>les volumes de production annuelles :</u> actuellement, la seule unité de production disponible est « poudre de lait (tonnes) » ; une nouvelle unité sera créée, intitulée « poudre de lait infantile (tonnes) » ; cette distinction sera utile pour affiner l'analyse de risque à l'issue de ce plan ;
- 2. <u>la denrée</u>: une nouvelle catégorie de denrées est en cours de création pour affiner votre saisie, sachant qu'une même UA peut être caractérisée par plusieurs denrées :

Catégorie de denrées	Denrées
Poudre de lait (existante)	poudre de lait poudre de lactose poudre de lactosérum poudre de babeurre isolats de protéines du lait lactosérum
Poudre de lait infantile (à venir)	poudre de lait infantile poudre de lactose infantile poudre de lactosérum infantile poudre de babeurre infantile isolats de protéines de lait infantiles lactosérum infantile lactosérum déminéralisé infantile

- 3. <u>la relation fonctionnelle entre usagers</u>: les flux de denrées visées au point 2 depuis les fournisseurs et vers les clients seront renseignés par les relations « est livré en denrées par » et « livre des denrées à » ; cette dernière est particulièrement importante pour permettre à la DD(CS)PP du lieu de destination de retrouver les établissements à inspecter qu'elle n'aurait pas encore identifiés ; en revanche, il est inutile de saisir les relations relatives à la collecte du lait auprès des agriculteurs vers un site de première transformation ;
- 4. <u>la destination</u>: la mention « jeunes enfants » est saisie dès qu'une partie de la production de l'UA est destinée aux nourrissons et enfants en bas âge tels que définis au point 1.

#### 4 Paramètres technologiques à recueillir

A l'occasion des inspections, vous recueillerez les paramètres technologiques suivants et les mentionnerez explicitement dans les rapports d'inspection :

Règlement (UE) n° 853/2004 – article 1er, point 2

<sup>8</sup> https://alim.agriculture.gouv.fr/sial-portail/portail/espaceDocumentaire/rubrique/rubriqueConsult.xhtml

#### Item B1 - Conception et circuits de l'établissement

- valeurs de surpression éventuellement appliquées dans les différentes zones,
- hygrométrie des différentes salles de manipulation et de stockage de la poudre ;

#### Item C4 - mesures de maîtrise de la production

• couples temps-température appliqués pour les étapes de traitement thermique.

#### 5 Analyse des rapports d'inspection et appui technique centralisés

Les rapports de ces inspections seront saisis dans Resytal et validés au plus tard le 15 mai 2018.

Pour le 15 de chaque mois, les DRAAF transmettront au BETD (<u>betd.sdssa.dgal@agriculture.gouv.fr</u>) la liste des établissements inspectés dans leur région.

Le BETD et les personnes ressources « lait et PL » analyseront au fur et à mesure les rapports d'inspection saisis dans Resytal et alimenteront une rubrique dédiée sur intranet avec la liste des établissements identifiés ainsi que les réponses aux principales questions posées par les inspecteurs :

http://intranet.national.agri/Plan-d-inspection-de-la-filiere.

Pour accélérer les délais de réponse et contrairement à la pratique courante, vous transmettrez vos questions directement au BETD, et non à la personne ressource compétente sur votre département / région.

Je vous remercie par avance pour votre mobilisation afin de réaliser les inspections prescrites dans les délais impartis.

Le directeur général adjoint de l'alimentation chef du service de la gouvernance et de l'international – CVO

Loïc EVAIN

# 6 Annexe : liste des établissements agréés au titre de leur activité de déshydratation du lait (Resytal, janvier 2018)

SIRET	Enseigne usuelle	Code postal	Commune	Type d'activité	Denrée(s)
33398522400018	S.P.I.	01150	BLYES	Déshydratation de lait ou	Poudre lactosérum
40086927700105	EUROSERUM	01150	LEYMENT	Déshydratation de lait ou PL	Poudre lactose
38322876400023	BRESSOR SA - site de Grièges	01290	GRIEGES	Déshydratation de lait ou PL	II
51254908000012	SLIMPACK	01290	ST ANDRE D HUIRIAT	Déshydratation de lait ou PL	Poudre lactosérum
31722063000063	LABORATOIRES PYC	01570	MANZIAT	Déshydratation de lait ou PL	Poudre lactosérum
38322876400015	BRESSOR SA - site de Servas	01960	SERVAS	Déshydratation de lait ou PL	II
54201442800321	NESTLE FRANCE	02450	BOUE	Déshydratation de lait ou PL	Poudre de lait
43529784100015	CANELIA ROUVROY POUDRE	08150	ROUVROY SUR AUDRY	Déshydratation de lait ou PL	Poudre babeurre Poudre de lait Poudre lactosérum
54201442800149	NESTLE FRANCE	08400	CHALLERANGE	Déshydratation de lait ou PL	Poudre de lait
41772386300037	GENIBIO	09190	LORP SENTARAILLE	Déshydratation de lait ou PL	II
43408551000015	SOCIETE AFFINAGE CONDITIONNEMENT	12250	ROQUEFORT SUR SOULZON	Déshydratation de lait ou PL	II
38251121000033	MARIE DE LIVINHAC	12300	DECAZEVILLE	Déshydratation de lait ou PL	II
38434924700047	Société fromagère de Rodez.Atelier de Séchage	12850	ONET LE CHATEAU	Déshydratation de lait ou PL	Poudre de lait Poudre lactosérum
40086927700030	EUROSERUM	12850	ONET LE CHATEAU	Déshydratation de lait ou PL	Poudre lactose Poudre lactosérum
40385681800030	SAI NUTRITION	13120	GARDANNE	Déshydratation de lait ou PL	Poudre lactosérum
48937896800023	LC INODRY	14067		Déshydratation de lait ou PL	Poudre de lait
31775081800013	COOPERATIVE ISIGNY-SAINTE MERE	14230	ISIGNY SUR MER	Déshydratation de lait ou PL	Poudre babeurre Poudre de lait Poudre lactosérum
31775081800013	COOPERATIVE ISIGNY-SAINTE MERE	14230	ISIGNY SUR MER	Déshydratation de lait ou PL	Poudre de lait
78150710800061	BONILAIT PROTEINES	15100	ST FLOUR	Déshydratation de lait ou PL	II
67920028700069	ARMOR PROTEINES	17700		Déshydratation de lait ou PL	II
38952649200027	FISAPAC	19270	DONZENAC	Déshydratation de lait ou PL	Poudre lactosérum
51107270400022	YFFINIAC INDUSTRIE	22120	YFFINIAC	Déshydratation de lait ou PL	Isolats de protéines du lait Poudre  actosérum
02555012000015	LAITERIE NOUVELLE DE L'ARGUENON	22130	CREHEN	Déshydratation de lait ou PL	Isolats de protéines du lait Poudre de lait   Poudre lactose Poudre lactosérum

02555012000056	TALIA	22130	CREHEN	Déshydratation de lait ou PL	zz_Denrée à usage technique ne pas utiliser
32552045000249	ENTREMONT ALLIANCE	22200	ST AGATHON	Déshydratation de lait ou PL	Poudre lactosérum
67920028700036	ARMOR PROTEINES	22600	LOUDEAC	Déshydratation de lait ou PL	Poudre de lait
40086927700048	EUROSERUM ETALANS	25580	ETALANS	Déshydratation de lait ou PL	II
32552045000124	ENTREMONT ALLIANCE	29000	QUIMPER	Déshydratation de lait ou PL	Poudre babeurre Poudre lactose Poudre lactosérum
32552045000256	ENTREMONT ALLIANCE	29270	CARHAIX PLOUGUER	Déshydratation de lait ou PL	II
75177942200029	SYNUTRA FRANCE INTERNATIONAL	29270	CARHAIX PLOUGUER	Déshydratation de lait ou PL	II
51107113600010	UCLAB INDUSTRIE	29800	PENCRAN	Déshydratation de lait ou PL	Poudre babeurre Poudre lactose
48768155300045	SILL	29860	PLOUVIEN	Déshydratation de lait ou PL	II
45720060800026	LAFFORT SAS	33015		Déshydratation de lait ou PL	II
39939014500015	SOCIETE LAITIERE de RETIERS	35240	RETIERS	Déshydratation de lait ou PL	Poudre lactosérum
34326174900042	SOLINA FRANCE	35310	BREAL SOUS MONTFORT	Déshydratation de lait ou PL	II
32552045000082	ENTREMONT ALLIANCE	35360	MONTAUBAN DE BRETAGNE	Déshydratation de lait ou PL	Poudre lactose Poudre lactosérum
89578037700027	LAITERIE DE SAINT-MALO	35400	ST MALO	Déshydratation de lait ou PL	II
67920028700077	ARMOR PROTEINES	35460		Déshydratation de lait ou PL	II
67920028700010	ARMOR PROTEINES	35460	ST BRICE EN COGLES	Déshydratation de lait ou PL	Poudre de lait Poudre lactose
80825090600019	AZALANE	35500	ST M HERVE	Déshydratation de lait ou PL	II
70920030700011	TRIBALLAT NOYAL	35530	NOYAL SUR VILAINE	Déshydratation de lait ou PL	II
79455557300011	WORLD DAIRY INGREDIENTS (W.D.I.)	35540	MINIAC MORVAN	Déshydratation de lait ou PL	Poudre lactosérum
77559405400014	LAITERIE DE VERNEUIL - COOPERATIVE TOURAINE BERRY	37600	VERNEUIL SUR INDRE	Déshydratation de lait ou PL	Poudre lactose Poudre lactosérum
49336692600019	JURATERROIR SAS PONT DU NAVOY	39300	PONT DU NAVOY	Déshydratation de lait ou PL	II
49337159500080	FROMAGERIES BEL PRODUCTION FRANCE	41102	VENDOME CEDEX	Déshydratation de lait ou PL	zz_Denrée à usage technique ne pas utiliser
34957831000014	GERENTES	43200	ARAULES	Déshydratation de lait ou PL	II
40086927700089	EUROSERUM	43210	BAS EN BASSET	Déshydratation de lait ou PL	Poudre lactose Poudre lactosérum
34757035000038	SAS LAITERIE DU VAL D'ANCENIS	44150	ANCENIS	Déshydratation de lait ou PL	Poudre de lait
34757035000046	SAS LAITERIE DU VAL D'ANCENIS	44150	ANCENIS	Déshydratation de lait ou PL	zz_Denrée à usage technique ne pas utiliser

49305618800011	HERBIGNAC CHEESE INGREDIENTS	44410	HERBIGNAC	Déshydratation de lait ou PL	Isolats de protéines du lait  Poudre de lait    Poudre lactosérum
50154725100014	SOC INDUST ST FLORENT ABR SOC INDUSâ□¦	49410	MAUGES SUR LOIRE	Déshydratation de lait ou PL	Poudre lactosérum
32005076800037	CHAUCER FOODS LYOPHILISATION	49428		Déshydratation de lait ou PL	II
44895436200043	MONT BLANC	50480	STE MERE EGLISE	Déshydratation de lait ou PL	II
69201526600020	LIS FRANCE	50510	CERENCES	Déshydratation de lait ou PL	Isolats de protéines du lait
38401951900014	DELICELAIT(SA)	50860	MOYON VILLAGES	Déshydratation de lait ou PL	Poudre lactosérum
34965256000054	COMPAGNIE LAITIERE NORMANDIE BRETAGNE	50890	CONDE SUR VIRE	Déshydratation de lait ou PL	Poudre de lait
33133927500017	B.G.	52150	ILLOUD	Déshydratation de lait ou PL	Poudre de lait Poudre lactose Poudre lactosérum
40308704200012	STE LAITIERE DE MAYENNE	53100	MAYENNE	Déshydratation de lait ou PL	Poudre lactose Poudre lactosérum
49337159500031	FROMAGERIES BEL PRODUCTION FRANCE	53100	MAYENNE	Déshydratation de lait ou PL	Poudre lactose
35284872500029	SOFIVO	53220	PONTMAIN	Déshydratation de lait ou PL	Poudre lactose
50148567600016	CELIA LAITERIE DE CRAON	53400	CRAON	Déshydratation de lait ou PL	Poudre de lait
50148567600016	CELIA LAITERIE DE CRAON	53400	CRAON	Déshydratation de lait ou PL	Poudre de lait
84678008800015	LACTO SERUM FRANCE	55100	VERDUN	Déshydratation de lait ou PL	Poudre lactose
32552045000090	ENTREMONT ALLIANCE SAS	56140	MISSIRIAC	Déshydratation de lait ou PL	Poudre lactose Poudre lactosérum
44822767800019	SOCIETE LAITIERE DU BLAVET	56300	LE SOURN	Déshydratation de lait ou PL	Poudre lactosérum
40308772900014	SOCIETE LAITIERE DE PONTIVY	56342		Déshydratation de lait ou PL	Poudre babeurre Poudre lactosérum
40086927700022	EUROSERUM	57670	BENESTROFF	Déshydratation de lait ou PL	Poudre lactose Poudre lactosérum
41436780500036	ELIDOSE	58230	DUN LES PLACES	Déshydratation de lait ou PL	Poudre lactosérum
44446220400017	DCDIS	59113	SECLIN	Déshydratation de lait ou PL	II
30137492200047	BLEDINA SA	59114	STEENVOORDE	Déshydratation de lait ou PL	Poudre lactosérum
70558010800169	SENAGRAL	60220	QUINCAMPOIX FLEUZY	Déshydratation de lait ou PL	Poudre lactosérum
34622002300011	SOCIETE LAITIERE DU BOCAGE ORNAIS	61220	ST HILAIRE DE BRIOUZE	Déshydratation de lait ou PL	Poudre babeurre Poudre lactose
53954352000016	SARL CHEVALAIT	61500	CHAILLOUE	Déshydratation de lait ou PL	zz_Denrée à usage technique ne pas utiliser
38316848100018	INGREDIA	62033	ARRAS CEDEX	Déshydratation de lait ou PL	Poudre lactosérum
38316848100026	INGREDIA	62130	ST POL SUR TERNOISE	Déshydratation de lait ou PL	Poudre lactosérum
78150710800046	BONILAIT	63690	TAUVES	Déshydratation de lait ou PL	II
40086927700014	EUROSERUM	70170	PORT SUR SAONE	Déshydratation de lait ou PL	Poudre lactose

42625002300014	MILLERET CENTRALE LAITIERE N.D. LEFFON	70700	CHARCENNE	Déshydratation de lait ou PL	Poudre lactosérum
34911366200028	REGILAIT	71118	ST MARTIN BELLE ROCHE	Déshydratation de lait ou PL	Poudre lactosérum
40086927700063	EUROSERUM	71118	ST MARTIN BELLE ROCHE	Déshydratation de lait ou PL	Poudre babeurre Poudre lactose Poudre lactosérum
32116464200027	LAB-SERVICE SA	71960	LA ROCHE VINEUSE	Déshydratation de lait ou PL	zz_Denrée à usage technique ne pas utiliser
49337159500114	FROMAGERIES BEL PRODUCTION FRANCE	72301	SABLE SUR SARTHE CEDEX	Déshydratation de lait ou PL	II
43026948000017	HARAS DE LA VALLEE DES HAFLINGER	72550	DEGRE	Déshydratation de lait ou PL	zz_Denrée à usage technique ne pas utiliser
30116398600054	UNION DES PRODUCTEURS DE BEAUFORT	73200	ALBERTVILLE	Déshydratation de lait ou PL	Poudre lactose
35284872500052	SOFIVO	79220	CHAMPDENIERS ST DENIS	Déshydratation de lait ou PL	Poudre de lait Poudre lactosérum
32692181400025	NUTRIBIO	80600	DOULLENS	Déshydratation de lait ou PL	II
32692181400074	NUTRIBIO	82000	MONTAUBAN	Déshydratation de lait ou PL	Poudre lactosérum
78150710800087	BONILAIT PROTEINES	85170	BELLEVIGNY	Déshydratation de lait ou PL	Poudre babeurre Poudre de lait Poudre lactosérum
33348995300021	UNION LAITIERE VENISE VERTE	85420	MAILLEZAIS	Déshydratation de lait ou PL	Poudre de lait
78417247000014	LAITERIE DE MONTAIGU - SAS SABOURIN	85600	ST GEORGES DE MONTAIGU	Déshydratation de lait ou PL	Poudre de lait
78150710800012	BONILAIT PROTEINES	86360	CHASSENEUIL DU POITOU	Déshydratation de lait ou PL	Poudre lactosérum
55200423600170	PATISFRANCE - PURATOS	88130	CHARMES	Déshydratation de lait ou PL	II
79813510900014	LACTOVOSGES	88140	SAULXURES LES BULGNEVILLE	Déshydratation de lait ou PL	II
41499256000022	MARCILLAT CORCIEUX ASMAR	88430	CORCIEUX	Déshydratation de lait ou PL	II
49282123600022	ECOLOGISTIQUE BOURGOGNE	89190	VILLENEUVE L ARCHEVEQUE	Déshydratation de lait ou PL	Poudre de lait
45011479800025	IDS SOLUTIONS CONDITIONNEMENT	89800	MALIGNY	Déshydratation de lait ou PL	Poudre lactosérum
43529784100023	CANELIA ROUVROY POUDRE	NR		Déshydratation de lait ou PL	Poudre babeurre Poudre de lait Poudre lactosérum
38251081600038	LUCIEN GEORGELIN	NR		Déshydratation de lait ou PL	II